

Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration au collège Pierre de Ronsard.
Modalités du vote

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous allez élire vos représentants au Conseil d'Administration du collège.

Le matériel de vote qui vous est remis comprend :

- 1 profession de foi - 1 bulletin de vote - 1 enveloppe bleue - 1 enveloppe beige pré-imprimée.

Dispositions selon BO n° 27 du 7 juillet 2016.

- La liste électorale est à votre disposition au secrétariat depuis le 16 septembre 2016 à 17h.
- Est électeur et éligible :
 - . chacun des parents, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé au collège, quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité.
 - . ou bien, à la place d'un ou des parents, un tiers auquel a été confié l'exercice de l'autorité parentale par décision de justice.
- Il convient donc de considérer que les deux parents sont électeurs.
- Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.
- Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés.

Le scrutin aura lieu le **VENDREDI 7 OCTOBRE 2016**

2 possibilités de vote :

. ***vote direct*** : ***au bureau de vote au collège, hall d'accueil*** de 13h00 à 17h15.

. ***vote par correspondance*** : pour faciliter votre participation à cette élection en vous évitant un déplacement, vous pouvez voter par correspondance.

Dans ce cas :

1) *Vous introduisez le bulletin de vote* (sans rature ni panachage) dans l'enveloppe bleue qui ne doit comporter aucune inscription sous peine de nullité.

2) *Vous glissez cette enveloppe bleue* dans l'enveloppe beige sur laquelle vous n'oubliez pas de compléter les rubriques au verso.

Vous pouvez alors :

- la confier à votre enfant qui la déposera dans l'urne au secrétariat dès le lundi 3 octobre et avant le *vendredi 7 octobre 17h15*.

- l'affranchir et l'expédier au collège.

Les opérations de dépouillement commenceront dès la clôture du scrutin vendredi 7 octobre à 17h15.

Les résultats seront affichés au collège et mis sur le site du collège.

Vous voudrez bien accuser réception du matériel de vote soit en signant le carnet de liaison de votre enfant, soit en retournant le coupon réception joint au matériel de vote pour le parent chez lequel l'enfant n'est pas domicilié.

La Principale, Annie ARSICOT